



COMMUNE DE BELMONT-SUR-LAUSANNE  
**Municipalité et Conseil communal**

Affaire traitée par : Mlle I. Fogoz  
Ligne directe : 021 721 17 27

1092 Belmont-sur-Lausanne, le 28 juin 2013

**PUBLICATION**

**Conformément aux articles 107 et ss de la loi du 16 mai 1989 sur l'exercice des droits politiques (LEDP), la Municipalité de Belmont-sur-Lausanne porte à la connaissance des électrices et électeurs que, lors de la séance du 27 juin 2013 le CONSEIL COMMUNAL (45 membres présents) a adopté :**

- **LE PREAVIS MUNICIPAL 06/2013 DU 13 MAI 2013, à la majorité (2 abstentions), portant sur :**
  - **Loyers de la Maison Pasche, aide individuelle**
    - autorisant la Municipalité à fixer les loyers des logements de la Maison Pasche sur la base de sa valeur immobilière ;
    - autorisant la Municipalité à utiliser la marge annuelle de rendement net de l'immeuble en vue d'attribuer des aides ciblées aux locataires à revenus modestes ; complétées si nécessaire d'un montant porté aux budgets concernés sur le compte N° 710.3665.00 « aides individuelles et prévoyance sociale ».
    - prenant acte que la Municipalité en rendra compte dans son rapport de gestion annuel ;
    - prenant acte du projet de document « Maison Pasche : dispositif municipal sur l'attribution des logements et de l'aide individuelle ».

**En vertu de l'article 107 de la loi précitée (LEDP), la décision susmentionnée peut faire l'objet d'une demande de référendum, dans un délai de vingt jours, dès la date de la présente publication.**



